



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23002491



21 DEC. 2022

Greffe

N° d'entreprise : **0644 783 249**

Nom

(en entier) : **CLINIQUE VETERINAIRE JANSON**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **Rue Paul Janson, 1 à 4420 SAINT-NICOLAS**

Objet de l'acte : NOMINATIONS - DEMISSIONS - POUVOIRS

L'Assemblée générale extraordinaire du 26 octobre 2022 prend acte de la démission, avec effet au 1^{er} avril 2021, de Monsieur Jean-Pol GUIOT de son mandat d'administrateur. Cette décision est prise à l'unanimité.

Par vote spécial et distinct, la décharge lui est accordée à l'unanimité pour toute la durée de son mandat.

L'Assemblée générale nomme en tant que nouvel administrateur, avec effet au 1^{er} avril 2021, la SRL LA-SJ, BE 0766.766.390, représentée par son représentant permanent Monsieur Jean-Pol GUIOT.

Le mandat est rémunéré et à durée indéterminée.

L'Assemblée générale désigne comme mandataire spécial la SRL VJP Experts comptables, représentée par l'un de ses administrateurs, ayant son siège Voie de l'Ardenne, 12 à 4053 Embourg, et inscrite auprès de la BCE sous le n° 0880.440.393, avec pouvoir de subdélégation, afin de pourvoir aux formalités prévues par le Code des Sociétés et Associations, aux formalités relatives aux dépôts auprès du Greffe du Tribunal de l'Entreprise compétent et à la publication aux Annexes du Moniteur belge des décisions prises. De plus, l'Assemblée générale charge la SRL VJP Experts Comptables d'effectuer toutes autres formalités de publicités qui n'émaneraient pas du Code des Sociétés et Associations (registre UBO, eStox). La SRL VJP Experts Comptables ne prend aucune décision à ce sujet, mais se limite à une assistance technique relative aux formalités administratives de dépôt au greffe résultant des décisions prises.

Un exemplaire du procès verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 octobre 2022 est joint à la présente publication.

Jean-Paul GUIOT
Représentant permanent de la SRL LA-SJ
Administrateur

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 05/01/2023 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).